



Divorce entre un citoyen americain et une française

Par **fadella**, le **04/12/2007** à **17:15**

Je suis mariée à un citoyen américain avec lequel j'ai deux enfants qui sont bi-nationaux. Je réside en France avec mes enfants car en tant que militaire de carrière il se déplace souvent.

Il vient de m'annoncer qu'il souhaite divorcer. Je sais que la juridiction americaine aussi bien que française peut etre saisie et que la première choisie sera compétente.

Je redoute qu'il ait déjà fait la démarche aux états unis (c'est ce qu'il m'a dit) et dans ce cas le juge américain lui donnerait sans doute tous les droits.

Que puis-je faire pour protéger mes enfants ? Pourriez vous me conseiller très vite je vous prie car j'ai très peur.

Merci par avance.